

Centre Social de l'Hommelet
205, Grand-rue
59055 ROUBAIX
Tél. : 03.20.73.41.61
Fax : 03.20.73.41.63
Email : gerardotbernard@cshommelet.com
Site Internet : www.cshommelet.com
Facebook : facebook.com/cshommelet2020/



PROJET EDUCATIF

Année 2023

Petite Enfance / Enfance **CAMUS – FERRY - BUFFON**



Numéro d'organisateur : 059 ORG 0080

1) Présentation de la structure organisatrice

Association du Centre Social de l'Hommelet

205 Grande Rue - B.P. 262

59055 Roubaix

Tél : 03/20/73/41/61 - Télécopie : 03/20/73/41/63

Adresse mail ressources humaines : direction@cshommelet.com

Adresse mail coordination des Accueils Collectifs de Mineurs : gerardotbernard@cshommelet.com

Lieu d'implantation des Accueils de Loisirs :

Ecole Camus – 37 rue Jules Verne 59100 Roubaix

Ecole Ferry – 4 Rue Ternaux 59100 Roubaix

Ecole Buffon – 5 Rue Buffon 59100 Roubaix

Pôle accueil Intergénérationnel - 76 rue de la Paix Roubaix

Public et effectifs maximums accueillis :

128 Enfants de 3 à 5 ans et leurs parents

192 Enfants et jeunes de 6 à 11 ans et leurs parents

Périodes, jours et horaires d'accueil :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Mercredis de 9h à 18h et vacances scolaires de 9h à 17h

De 8h à 18h (Garderies matin et soir uniquement pour Camus et Ferry)

Moyens humains :

Les équipes sont composées de responsables ALSH titulaires du DE.E.J.E.P.S, B.A.F.D, B.P.J.E.P.S, d'animateurs titulaires ou stagiaires du B.A.F.A, de bénévoles (étudiants EDHEC, de parents, d'habitants et d'employés municipaux).

Moyens logistiques :

Nous avons à disposition trois écoles maternelles et élémentaires (salles d'activités, cantine pour la restauration, cours, sanitaires), deux salles Omnisports, un local intergénérationnel (multimédia – lecture – travaux manuels – grandes salles polyvalentes...) et des parcs publics à proximité (nouveau monde, visitation).

Fonctionnement :

L'accueil de loisirs occupe une place prépondérante dans les loisirs des enfants, des jeunes et parents du quartier en leur offrant un accueil éducatif varié sur l'ensemble de leur temps libre. Pour ce faire, une équipe d'animation composée de personnes qualifiées encadre les activités. Il revient à l'encadrement et à l'ensemble du personnel qui y travaille, d'aménager, de créer, d'animer ce lieu, propice aux découvertes, aux rencontres, afin que l'enfant puisse y construire sa personnalité, vivre ses propres expériences, en sécurité, à son rythme et selon sa maturité et ses envies. En ce sens, il est avant tout un lieu d'accueil et lieu de vie, sur lequel se cristallisent différentes initiatives : mise en place d'ateliers, d'animations culturelles, d'activités sportives et de loisirs ou encore spectacles et manifestations. Il obéit à un certain nombre de critères qui conditionnent l'agrément de la Direction Régionale de la Jeunesse, des sports et de la Cohésion sociale au vue d'une déclaration annuelle d'ouverture.

2) Diagnostic et analyse du territoire

Nombre d'habitants : La zone de référence du centre social représente une population de **13 474 habitants** soit 13.90% de la population de la ville de Roubaix (96 959 habitants). Historiquement inscrite dans le périmètre délimité par la «boucle du canal » elle a vu celui-ci se développer à partir de l'année 2003, suite à la reprise d'activités sur les IRIS Anseele et Nations Unies.

La zone de référence du centre social s'inscrit dans cinq iris dont le détail est le suivant :

- Hommelet Nord (401) pour une population de **2 112 habitants**
- Hommelet Centre (402) pour une population de **2 926 habitants**
- Hommelet Sud (403) pour une population de **2 295 habitants**
- Nations Unies (602) pour une population de **2 978 habitants**
- Anseele (603) pour une population de **3 163 habitants**

Nombre d'enfants : **4664** enfants de moins de 20 ans sont recensés sur la zone d'intervention du centre social, ce qui représente plus de 14% des enfants de la commune. Il est en augmentation par rapport à 2011 (4504 enfants).

- de 0 à moins de 6 ans : **1772**
- de 6 à moins de 12 ans : **1446**
- de 12 à moins de 18 ans : **1147**

Nombre de familles monoparentales : **991** familles monoparentales

Nombre de familles bénéficiaires du RSA : On observe 2010 allocataires du RSA fin 2016 sur la zone d'impact du centre social. Ils représentent 36,6% des allocataires proportion équivalente à celle observée en moyenne sur la commune. Le nombre de personnes couvertes par le RSA s'élève à **4311** sur la zone d'influence du centre social

Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH: **157 enfants**

Analyse et commentaires

Les sources et les données ont été fournies par la CAF pour la réalisation du diagnostic du territoire. Elles datent de 2016. La population de la zone d'intervention du centre social apparaît beaucoup plus précarisée qu'en 2013. En effet, le taux de couverture (rapport personnes couvertes par la CAF/population totale) est très élevé : 88,5 % de la population. Il est supérieur de 10 points à celui de la commune. Parmi les familles de la zone d'influence du centre social 45,4% sont monoparentales avec des pointes à Hommelet Sud et Nations Unies (respectivement 47,6% et 47,8%) La part des familles nombreuses culmine sur Hommelet Nord et Hommelet Centre (44%). Les allocataires avec un quotient familial inférieur à 370 sont surreprésentés : 37,4%. On compte 2010 bénéficiaires du RSA (plus d'un allocataire sur trois).

Caractéristiques de l'emploi des familles :

Nombre d'enfants dont les 2 parents travaillent ou dont le seul parent travaille : données non disponibles

- de 0 à 6 ans révolus : données non disponibles
- de 6 à moins de 12 ans : données non disponibles
- de 12 à moins de 18 ans : données non disponibles

Taux de chômage (25/49 ans) :

	Chômeurs	Retraités	Population inactive	Population active occupée	% d'inactifs par rapport aux actifs	Total général
HOMMELET NORD	305	160	641	448	59%	1554
HOMMELET CENTRE	367	221	736	583	56%	1907

HOMMELET SUD	413	201	463	585	44%	1662
ANSEELE	429	392	620	921	40%	2362
NATIONS UNIES	379	191	639	982	39%	2191
Cumul quartiers	1893	1165	3099	3519	47%	9676

Analyses et commentaires

Le taux d'activité (population active occupée/population totale) est de 36.36%. Il est de 44.81% sur l'Iris Nations Unies et de seulement 28,82% sur Hommelet Nord. La proportion de chômeurs est de 19,56% sur l'ensemble des Iris. Elle est la plus élevée sur Hommelet Sud avec 24.84% et la plus faible sur Nations unies avec 17,29%. Le taux de chômage (nombre de chômeurs /population active) est de 53,79% sans qu'il soit possible de le différencier par tranche d'âge.

Description de l'habitat / Caractéristiques spécifiques, opération de rénovation, évolution :

	Maison	Appartement	Total général
Hommelet Nord	547	287	834
Hommelet Centre	661	462	1 123
Hommelet Sud	328	631	959
Anseele	20	1573	1593
Nations Unies	130	1454	1584
Cumul des quartiers	1 686	4 407	6 093

La plupart des logements sont des appartements : ce type de logement représente 72% des logements dans la zone d'intervention. Comme la plupart de la population est allocataire, les appartements deviennent ainsi le type de logement dominant. A « Anseele », 99% des logements sont des appartements et pour « Nations Unies », ce taux est de 92%. Les maisons sont les plus nombreuses comme type de logement sur deux iris : 56% pour « Hommelet Centre » et 65% pour « Hommelet Nord ».

Analyses et commentaires

Le nombre total de bénéficiaires d'une aide au logement est très élevé : 3898. Cela représente plus de 7 allocataires de la zone d'impact sur 10.53%. Des aides au logement sont à destination du parc public. C'est sur Hommelet Nord où la proportion de locataires et d'accédant au sein du parc privé est la plus importante (prédominance des maisons sur les appartements 65%). C'est sur Nations Unies où les appartements sont plus nombreux que les maisons (92%). Rapporté aux nombres d'allocataires c'est sur l'Iris Anseele où le taux de bénéficiaires d'une aide au logement est le plus important (83%).

Répartition des QF avec ventilation par familles avec enfants et par enfants :

	Nombre d'allocataires avec un QF déterminé	QF < 370 €	370 ≤ QF < 500 €	500 ≤ QF < 700 €	QF ≥ 700 €
Hommelet Nord (401)	677	209	243	162	63
Hommelet Centre (402)	1 183	529	311	242	101
Hommelet Sud (403)	807	289	256	183	79
Nations-Unies (602)	1 428	544	397	305	182
Anseele (603)	1 257	433	381	331	112
Total territoire	5 352	2 004	1 588	1 223	537
Roubaix	29 752	10 045	8 856	6 396	4 455

Les allocataires avec un quotient familial inférieur à 370 € sont en proportion très importantes sur La zone d'influence du centre social : 37,5 % contre 33,76% à l'échelle de la commune. Leur poids culmine sur Hommelet Centre où il atteint 44,7%. La part des allocataires appartenant à la tranche de quotient familial la plus élevée (supérieur ou égale à 700 €) est très faible (10%) contre 14,97% à l'échelle de la commune.

Analyses et commentaires

Ces chiffres sont identiques ou supérieurs à ceux connus du centre social. Sur le Pôle Petite Enfance et Parentalité, près d'une famille sur deux accueillie à un quotient familial inférieur à 370 euros (47%). C'est 10 points de plus que la moyenne des allocataires avec le même quotient (37%). Sur le Pôle Education Prévention Enfance Jeunesse Sur 962 familles, près de 866 d'entre elles résident dans la zone d'intervention du centre social. Plus d'une famille sur deux accueillie au Pôle à un quotient familial inférieur à 370 euros (58%). C'est 21 points de plus que la moyenne des allocataires avec le même quotient (37%). Et enfin Sur les 305 familles du Pôle Insertion Adultes et Familles, plus de six familles sur 10 ont un quotient familial inférieur à 370 euros (66%). C'est 29 points de plus que la moyenne des allocataires avec le même quotient (37%).

Etat des lieux de l'offre existante en faveur des 2 à moins de 18 ans :

Écoles : Sur la zone d'intervention du centre social, la ville accueille un accueil de loisirs pour 50 enfants de 6 à 11 ans.

Structures d'accueil :- Associations Roubaix Sport Culture gère aussi un accueil de loisirs pour les enfants de 6 à 11ans, mais nous n'en connaissons pas le nombre.

Équipements sportifs et culturels : il y a deux salles de sports accessibles sur le territoire pendant les vacances scolaires.

Analyses et commentaires

Les difficultés d'accueil des enfants de 3 à 18 ans restent marquées sur le territoire. Celui-ci compte près de 3500 enfants âgés de 3 à 17 ans. Le nombre d'enfants et de jeunes accueilli reste très majoritairement insuffisant au regard des besoins à couvrir. D'autant plus que le territoire compte un nombre important de familles en situation de précarité (faible quotient familial, familles monoparentales). Ces familles nécessitent un accompagnement autour de la socialisation,

l'animation et l'ouverture culturelle de leur enfant. En effet, ce constat était une priorité affirmée du diagnostic du territoire.

Recueil des données qualitatives (informations sur les besoins exprimés par les familles, les constats des professionnels impliqués sur le terrain) :

Dans le cadre de l'atelier de co-production des partenaires l'accueil des enfants et des jeunes a été reconnu comme une priorité d'action dans le prochain projet du centre social. L'enquête habitants menée aussi dans le cadre du diagnostic a mis en évidence que concernant les activités, ce sont les loisirs pour les enfants et les jeunes qui sont le plus importants au regard des sondés (à 44%) suivi à 28% par la garde d'enfants et les actions de soutien à la parentalité.

Analyses et commentaires

Nous voyons bien qu'au regard des problématiques du territoire concernant les familles et les enfants (familles nombreuses, monoparentales, en situation de grande précarité,), des priorités repérées à la fois par les partenaires et à travers l'enquête habitants, l'intégration socio-éducative des enfants et des jeunes est à la fois un enjeu mais aussi un défi de taille à relever pour les acteurs du territoire. En effet, les accueils de loisirs permettent l'accession de l'enfant à son autonomie, (déterminer par soi-même ses actes et ses comportements et de les mettre en œuvre en toute responsabilité,) conditionne sa formation en tant que citoyen, favorise l'apprentissage des contraintes, la prise de responsabilité, la tolérance, au respect des autres et à la reconnaissance de la diversité. Beaucoup de familles ont besoin d'être soutenues sur cette thématique car elles sont en difficultés avec leurs enfants.

3) Objectifs du projet de centre 2023 / 2026

Objectif général : **En 2026, les habitants se réapproprient les espaces publics et adoptent des pratiques plus respectueuses de l'environnement.**

Objectif opérationnel : **Permettre l'épanouissement de l'enfant en dehors de la structure familiale et du cadre scolaire**

Objectif opérationnel : **Savoir être et vivre ensemble : Apprendre la vie sociale, la tolérance, la solidarité, construire une démarche citoyenne grâce à la vie en collectivité**

Que voulons-nous promouvoir au service des familles ?

Les accueils de loisirs sont des lieux de plaisir où l'adaptation et la différenciation des activités renforcent l'autonomie des enfants, développent leur éveil culturel et artistique tout en respectant le rythme physiologique et le besoin de chaque enfant. Ils s'intègrent au projet global de l'association en complémentarité avec les autres pôles. Nous accueillons des familles issues de tous horizons (différentes catégories sociales, enfants primo arrivants et parfois des enfants porteurs d'handicaps). Le principe de "droit aux loisirs" est une priorité de l'équipe pédagogique. C'est même une exigence citoyenne et démocratique pour un meilleur "vivre ensemble".

4) Le projet et les objectifs éducatifs

Notre préoccupation première, par le biais de notre projet éducatif, est de proposer aux parents un service d'accueil pour leurs enfants. Mais notre mission ne se limite pas à garder et surveiller les enfants ! Nous souhaitons les recevoir et mettre à leur disposition

des espaces d'éducation authentiques et réfléchis afin qu'ils évoluent, deviennent autonomes, se rencontrent, se respectent les uns les autres... et aussi qu'ils puissent rêver, imaginer, créer, partager avec leurs copains/copines... Ainsi, nous offrons aux enfants que nous accueillons un véritable temps de loisirs, à la fois complémentaire des temps familiaux et scolaires et en même temps différent de par son rythme, son objet et son contenu. Le Centre de loisirs propose un cadre d'accueil sécurisant tant du point de vue moral, affectif que physique, et accessible pour TOUS les enfants du territoire.

Notre action éducative se base sur ces six fondements :

- L'éducation est l'affaire de tous.
- Vivre et agir ensemble contribue à l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté.
- Le temps de loisirs participe de l'apprentissage du choix.
- La connaissance de l'autre et le respect mutuel permettent de comprendre et d'agir sur le monde.
- L'éco-citoyenneté, la protection et l'éducation à l'environnement.
- L'implication des parents et des familles est essentielle à la vie de l'association

Les objectifs prioritaires :

Dans notre projet éducatif, les activités de loisirs contribuent au développement, à l'épanouissement et au bien-être de l'enfant. Dans sa dimension éducative, notre action doit permettre aux enfants d'apprendre à vivre et agir au quotidien, avec les autres, aujourd'hui vers demain, en favorisant leur développement, leurs connaissances, leurs compétences et leurs habilités intellectuelles, techniques, sensorielles, physiques et sociales. Cinq objectifs prioritaires issus des fondements du projet éducatif permettent de donner des axes pour l'action éducative en faveur des enfants :

1. Favoriser dès l'enfance le développement harmonieux, qu'il soit physiologique, psychomoteur, affectif ou intellectuel, sachant que chacun d'eux interagit avec les autres.
2. Accompagner l'enfant vers son autonomie, c'est-à-dire la capacité de déterminer par soi-même ses actes et ses comportements et de les mettre en œuvre, en toute responsabilité, compte tenu des contraintes de l'environnement.
3. Contribuer, dès l'enfance, à la formation du citoyen, à l'apprentissage de la responsabilité, à la pratique de la solidarité, à l'entraînement à la vie démocratique, à la compréhension et au respect des autres.
4. Favoriser, dès l'enfance, l'éducation à la dimension interculturelle et intergénérationnelle, c'est-à-dire à l'ouverture et la compréhension du monde, à la tolérance, au respect des cultures et à la coopération entre les individus.
5. Permettre à l'enfant de s'approprier son environnement de vie afin qu'il puisse se situer dans le temps, dans l'espace et parmi les autres.

Que voulons-nous promouvoir au service de l'enfant et du parent ?

De développer chez l'enfant le goût de créer, d'exercer des disciplines sportives, artistiques, culturelles tout en participant à la vie en collectivité. De découvrir d'autres environnements ainsi que d'autres cultures et de favoriser les échanges inter génération. D'associer et informer les parents de notre travail au quotidien auprès de leurs enfants

5) Modalités d'Inscription

Les inscriptions se font préalablement lors des permanences du Lundi – Mercredi ou Vendredi de 9h à 12h au siège de l'association du Centre Social de l'Hommelet 205 grande rue à Roubaix sur une fiche d'inscription disponible à cet effet sur place ou téléchargeable sur le site internet www.cshommelet.com. Les inscriptions pour les périodes de vacances ont lieu à la semaine. Les inscriptions pour le mercredi peuvent être faites à la journée ou à la séance pour le Lundi et jeudi (jeunes du LALP).

Les parents désirant inscrire leur enfant aux activités proposées doivent impérativement remplir et remettre au coordinateur le jour même les documents suivants :

- La fiche de renseignement familial
- l'autorisation parentale
- la fiche sanitaire de liaison
- les périodes d'inscription
- l'attestation récente du quotient familial CAF
- l'attestation d'assurance « responsabilité civile »
- Modalité de paiement : « espèces ou chèques »

Tout retard d'inscription ne garantit pas d'avoir de place disponible. Il ne sera pris aucune inscription par téléphone ou en cas de dossier incomplet.

6) Modalités d'admission

Tout enfant scolarisé peut être accepté dans les activités dans la limite des places disponibles. Les enfants porteurs de handicaps peuvent être admis sous réserve de la mise en place préalable d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) établi avant la première journée d'accueil. En cas de besoin d'une prise en charge spécifique, un encadrant spécifique pourra être mobilisé en fonction des capacités d'accueils. Lors de leur première visite au centre, les parents doivent remplir une fiche sanitaire de liaison et de renseignements. Toute modification concernant les informations données lors de l'inscription doit être signalée à la direction de l'accueil de Loisirs. Les parents devront signer les autorisations suivantes :

- Faire appel aux services d'urgence,
- Pratiquer les activités et participer aux sorties,
- Modalité de départ de l'enfant après l'activité
- Utilisation de supports photographiques.

En cas de séparation des parents en cours de l'année scolaire, la copie du jugement concernant les dispositions relatives à la garde de l'enfant devra être adressée à la direction. Le parent qui n'en a pas la garde habituelle ne pourra en aucun cas exercer son droit de visite dans l'enceinte du centre.

7) Modification d'inscription

Pour des raisons d'organisation liées au fonctionnement général de la structure, au respect de la législation, à la commande préalable des repas et au respect des familles en attente d'une place, les familles doivent obligatoirement réserver les dates de présence de leur enfant. Cette formalité est indépendante de l'inscription administrative. Pour les mêmes raisons, lorsqu'il y a une annulation pour une ou plusieurs journées, il est demandé aux familles de prévenir le centre social au plus tard 48 heures à l'avance (2 jours ouvrés). Toute absence non excusée dans ces délais et non justifiée par un certificat médical est due. La réservation à la demi-journée : activité pédagogique du matin (3heures) – Pause méridienne (2heures) - activité pédagogique Après-midi (4heures le mercredi et 3 heures les vacances scolaires).

8) La tarification

Une tarification en fonction du quotient familial CAF (activités pédagogiques et restauration). Après délibération du Conseil d'Administration de l'association pour application.

Quotient familial CAF	Tarif à l'heure	Tarif en journée avec restauration MERCREDIS			Tarif en journée avec restauration VACANCES		
		Le matin de 9h à 12h	Pause méridienne de 12h à 14h + 0.50 € pour le repas	L'après-midi de 14h à 18h	Le matin de 9h à 12h	Pause méridienne de 12h à 14h + 0.50 € pour le repas	L'après-midi de 14h à 17h
0 à 369 €	0.25 €	0.75 €	1.00 €	1.00 €	0.75 €	1.00 €	0.75 €
370 à 499 €	0.30 €	0.90 €	1.10 €	1.20 €	0.90 €	1.10 €	0.90 €
500 à 700 €	0.40 €	1.20 €	1.30 €	1.60 €	1.20 €	1.30 €	1.20 €
701 € à 800 €	0.50 €	1.50 €	1.50 €	2.00 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €
801 € et +	0.60 €	1.80 €	1.70 €	2.40 €	1.80 €	1.70 €	1.80 €

La facturation est faite après l'accueil de loisirs de manière mensuelle et varie en fonction du quotient familial, de la durée d'inscription, du nombre de repas pris. Les parents disposent de 20 jours pour payer la facture selon les éléments inscrits sur celle-ci. En cas d'impayés et de non régularisation des titres de recettes, le Centre Social se réserve le droit de refuser une nouvelle inscription dans l'attente de la régularisation de la situation sur présentation d'un justificatif de régularisation.

9) Moyens humains

L'encadrement est assuré par du personnel qualifié au regard de la réglementation en vigueur. Les directeurs sont responsables de l'encadrement du personnel et des stagiaires, de la surveillance générale de l'établissement et de son fonctionnement, de l'organisation de l'accueil des enfants et de leur famille, de l'application du présent règlement, de la gestion administrative et comptable de l'établissement. L'équipe d'animation est composée d'animateurs titulaires et stagiaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), voire du BPJEPS pour répondre à la réglementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. L'équipe s'appuie sur un projet pédagogique visant à favoriser l'épanouissement de l'enfant à travers des activités ludiques et éducatives. La participation des enfants dans la vie du centre est recherchée afin de leur proposer des activités qui les intéressent.

Les équipes d'animation sont constituées :

- De directrices et d'adjoints par accueil de loisirs.
- D'animateurs : 1 adulte pour 8 enfants maximum âgés de moins de 6 ans ; 1 adulte pour 12 enfants maximum âgés de plus de 6 ans.
- D'un animateur formé et détaché pour un enfant porteur d'un handicap avec PAI.
- D'assistants sanitaires, désignés par le directeur s'il n'en assure pas les fonctions.
- D'intervenants diplômés pour les activités spécifiques (acrobranche, VTT, activités nautiques, escalade, sports de combat ...).
- Le personnel de service et de restauration de la ville complète l'équipe.
- D'étudiants, de parents et d'habitants bénévoles.

La structure est également lieu de formation : à ce titre, des stagiaires sont régulièrement accueillis dans le cadre de leur cursus en lien avec les domaines du loisir éducatif et de l'animation socioculturelle, toujours dans le cadre réglementaire des A.C.M. Un effort constant sur l'accueil est réalisé afin que la prise en charge de l'enfant soit la plus constructive qui soit. En outre, les familles sont accueillies du mieux possible. Pour cela, le directeur et son adjoint se tiennent disponibles durant les temps d'accueils afin de répondre à toute question.

10) Restauration

Le déjeuner se prend dans le réfectoire où le centre est implanté. Un personnel de service ville qualifié est en charge de la restauration collective des enfants, en collaboration avec l'équipe d'animation. A l'occasion de sorties extérieures, des pique-niques sont prévus. Les allergies ou régime alimentaires particuliers doivent être signalés au moment de l'inscription administrative, et à tout moment dès lors qu'il y a une évolution en la matière pour l'enfant. Dans ce cas, le repas est fourni par la famille conformément au P.A.I. mis en place.

11) Sécurité et responsabilité

Le personnel du Centre Social n'est pas habilité à assurer l'accueil des enfants en dehors des heures d'ouverture et les familles doivent respecter les horaires. Passé 17 heures, pour tout enfant restant sur le centre, et faute d'information de la famille, le centre de Loisirs sera en droit de prévenir l'autorité administrative de tutelle (gendarmerie, police). Il est impératif que les parents accompagnent l'enfant jusqu'à l'accueil du centre de loisirs où l'équipe d'animation notera sa présence. En effet, la délégation de responsabilité ne sera effective que si l'enfant est accompagné jusqu'aux animateurs. En cas d'accident, le centre de Loisirs décline toute responsabilité sur le trajet. En cas de départ de l'enfant avec une tierce personne, les parents doivent obligatoirement fournir une autorisation manuscrite signée et la photocopie de la pièce d'identité de la personne. S'il s'agit d'un mineur de + de 12 ans, une décharge des parents sera exigée.

12) Assurance

Le Centre Social est assuré en responsabilité civile par la MACIF N° de contrat 971000100958 B 53 valable une année et renouvelable par tacite reconduction annuelle. La responsabilité prend effet dès la prise en charge de l'enfant à son arrivée dans l'activité. Les prestations proposées dans les ACM comprennent des activités et des sorties durant lesquelles l'enfant reste sous la responsabilité du Centre Social. Le Centre Social décline toute responsabilité pour vol ou perte d'un objet de valeur pouvant survenir dans l'enceinte du centre et des sorties.

13) Déroulement d'une journée type

Accueil du matin de 8 h 00 à 9 h 00 (garderie)

La garderie n'est pas obligatoire, c'est un service rendu aux familles qui n'est pas facturé.

La garderie est organisée de façon à établir et construire des repères dans la salle pour les enfants et les parents (Emargement, jeux à disposition, coin rangement des sacs et manteaux, programme d'activités de la journée...). L'accueil regroupé de la garderie commence à partir de 08h00 jusque 9h00. C'est le moment pendant lequel l'enfant s'installe à son rythme et retrouve ses repères. L'animateur se met à l'écoute des enfants via la discussion, la lecture d'une histoire ou un jeu de société pour faciliter la rencontre entre plusieurs enfants. Il établit également le lien entre la vie au centre et les familles. L'enfant a la possibilité de choisir plusieurs activités (lire, jouer, dessiner, puzzles, lego) ou celle de ne rien faire, le temps d'une détente. Chaque enfant et parent bénéficie d'un accueil personnalisé. L'enfant handicapé, qui nécessite une attention particulière,

est pris en charge par un animateur référent ; celui-ci assure un accompagnement adapté conforme au Projet d'Accueil Individualisé.

Accueil du matin de 9 h 00 à 9 h 20

Accueil des parents et enfants qui ne vont pas à la garderie. Emargement et regroupement de tous les enfants dans des espaces identifiés en fonction de leur âge. Les espaces sont organisés par les animateurs référents de façon à établir et construire des repères au niveau de l'âge (exemple : 3/4 ans), d'un nom du groupe ou d'un dessin (exemple : Les poussins). Aider l'enfant à se prendre en charge au quotidien (accrocher ses habits aux portemanteaux, se déchausser, se chauffer, etc.) Ils établissent le lien entre la vie au centre et les familles.

Temps d'activités de 9 h 20 à 11 h 30

L'activité est un facteur essentiel dans le développement physique, affectif, moral et intellectuel de l'enfant. C'est une passerelle entre l'enfant et l'adulte. Des activités dynamiques et ludiques sont proposées aux enfants selon l'âge, le handicap, les besoins, les potentialités, etc. Toutes ces activités ont un lien pédagogique qui les unis, les unes complètent les autres et convergent toutes vers un sens éducatif.

- Activités libres : L'enfant utilise le matériel du centre pendant le temps d'accueil, le temps calme, le temps du départ (jouets figuratifs, voitures, camions, coin dînette, coin marchande, coin cuisine, jeux de constructions, legos, puzzles, livres, revues, jeux de société).
- Activités manuelles : peinture, découpage, collage, poterie, plâtre, etc.
- Activités découvertes : sorties culturelles (visites de musées, médiathèque, théâtre, cinéma, balades dans des parcs de la ville, extérieur de la ville, etc..).
- Activités plein air : piscine, patinoire, grands jeux, basket, foot, vtt, tir à l'arc,...
- Eveil corporel 3/6 ans : parcours de motricité, expression avec le corps (danse, roulade, galipette,...)
- Rencontres entre les générations: Projets avec les partenaires (EHPAD, EDHEC)

Avant d'aller au repas, les enfants passent aux toilettes. L'animateur référent aide l'enfant à se prendre en charge (faciliter l'acquisition de la propreté et des gestes d'hygiène). Il s'aide de dessins explicatifs de bons gestes d'apprentissages que l'enfant pourra répéter au quotidien.

Le temps du repas de 11 h 30 à environ 12 h 15

Le repas, temps convivial de partage et d'échange, commence vers 11h 30; il se déroule dans la salle de restauration de l'école dont l'organisation est également conçue pour faciliter la tâche aux enfants présentant un handicap. Des tables sont aménagées et adaptées en fonction de l'âge de chaque enfant. Conformément à l'esprit de convivialité qui anime l'équipe, chaque animateur se met à une table pour favoriser l'échange et le dialogue. La durée du repas n'est jamais définie à l'avance, ce qui laisse une certaine souplesse aux enfants pour qu'ils puissent manger à leur rythme en prenant le temps de goûter et de découvrir d'autres aliments ainsi que l'initiative de participer à ranger les tables, selon la capacité de chaque enfant.

Temps libre de 12 h 15 à 13 h 30

C'est le temps de jeux libres pour les enfants après le repas de midi, un moment de détente consacré soit à la lecture, au dessin, puzzle, legos, possibilité de jeux à l'extérieur.

Temps calmes de 13 h 30 à 14 h 00

La sieste se déroule, pour les 3/4 ans, dans le dortoir de l'école maternelle sur un fond de musique douce en présence d'un animateur dont le rôle est de rassurer les enfants. Le réveil est échelonné.

Les enfants regagnent au fur et à mesure la salle d'activités. Toutefois, certains enfants peuvent prolonger leur sieste en fonction de leur besoin.

Il est également prévu, dans la grande salle d'accueil de l'école élémentaire, un « temps ludothèque » (initiation aux jeux de société : jeux de plateau, d'adresses, etc.). Conseil d'enfants - temps de discussion Le conseil d'enfants à pour objectifs : - De recentrer le centre, les enfants et les animateurs - De répondre aux questions des enfants sur le handicap - Donner son avis : règlement du centre - Choix d'activités - Jeux - Vie quotidienne - Règlement intérieur - Impliquer les enfants dans les projets - Faire un point de repère dans la journée Le conseil d'enfants se déroule de la manière suivante: 1. Présentation des vacances : - Fonctionnement - Planning d'activités - Présentation des enfants et des animateurs 2. Régulation de la vie en groupe : - 1er jour : mise en place du règlement avec les enfants - Autres jours : retour sur les problèmes et conflits éventuels qu'il y a pu avoir dans la journée, et les points positifs 3. Organisation des activités et des plannings d'activités 4. Composition des groupes par activités Election d'un responsable du groupe Sieste à partir (13h30) ou temps calme

Temps d'activités de 14 h 00 à 16 h 30

Temps d'activités Après-midi (14h-16h 30) (voir Temps d'activités MATIN, selon planning et thème de la période) Temps calme Goûter

Goûter et conseil d'enfants de 16 h 30 à 18 h 00

Un goûter est proposé aux enfants : gâteaux, jus de fruits, pain, fruits, etc. Selon le temps, la saison et l'envie des enfants, le goûter peut être aménagé dans différents endroits (cuisine, cour ou à l'extérieur du centre, selon le planning). C'est aussi le moment opportun pour fêter des anniversaires et partager des gâteaux préparés par les enfants ou parents.

Conseil d'enfants – Un temps de discussion avec les enfants qui a pour objectifs : d'impliquer les enfants au bilan de la journée (Faire un retour sur les problèmes et conflits éventuels qu'il y a pu avoir dans la journée, et les points positifs. D'organiser la journée du lendemain).

En attendant 18 heures l'arrivée des parents, les enfants ont le choix de dessiner, profiter du coin lecture, faire des puzzles, des legos, des jeux de constructions ou de sociétés, etc. C'est un moment d'échanges entre les parents et l'animateur, l'occasion pour ce dernier de revenir sur les événements marquants de la journée et de rappeler le programme de la journée suivante. En règle générale, le centre ferme ses portes à 17h 00 pour le site de BUFFON et à 18h (garderies) pour les sites de CAMUS et Jules FERRY.

14) Gestes barrières « Coronavirus... »

Règles mesures barrières	Organisation des Activités
Ne pas autoriser les parents à pénétrer dans lieu d'accueil (grille).	Affectation d'un espace pour chaque groupe et éviter les regroupements (cours, salles d'activités, couloirs...).
Accueil échelonné des familles pour éviter le regroupement et les temps d'attente.	Structurer l'espace de la salle pour réduire si possible les contacts entre les participants.
Formaliser les distances d'1 mètres à l'aide de rubans, d'objets...	Privilégier des jeux types (jeux olympiques, relais, danses...) en respectant la distance.
Contrôle de la température.	Privilégier des temps calmes ou l'enfant peut lire, dessiner ou s'amuser seul.
Un lieu d'accueil spécifique âges.	

Un animateur référent pour un groupe d'enfant. Interdiction pour les groupes de se regrouper pour des activités collectives. Lavage des mains (gel). Masque obligatoire pour les adultes de l'équipe. Accueil sur inscription. S'attacher les cheveux, ne porter aucun bijou et ne pas toucher son visage.	Privilégier des temps de lecture à haute voix. Privilégier des grands jeux musicaux, danse, trivial poursuite, pendu... Eviter tous les éléments en accès libre (jeux extérieurs)
Hygiène des locaux et matériel	Organisation des repas
Nettoyage tous les jours des locaux, des tables, des chaises, interrupteur, des poignées de portes, sanitaires, lits, draps housses, couettes et du matériel pédagogique. Lavage systématique des mains pour les enfants et adultes. Vider tous les jours les poubelles.	Individualiser, pour chaque enfant, assiette, verre, couverts. Repas échelonnés et distanciés à table. Pique-niques à privilégier. Animateurs munit de gants jetables pour le débarrassage des couverts, plateaux, verres...

15) Communication familles ou partenaires

La mise en place par le Centre Social de nombreux espaces partagés dans les champs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse a permis d'améliorer et de faciliter la rencontre entre les professionnels de l'animation et nos familles usagères.

Quels sont les espaces partagés ?

- Café des parents un mardi dans le mois.
- Conférence ou ateliers parents sur une thématique parentale par mois.
- Sondages, questionnaires de satisfaction en ligne ou sur le terrain.
- Journal bimensuel sur les projets des accueils collectifs de mineurs.
- Règlement intérieur des ACM.
- Réseau social Facebook et site internet.
- Courriels électroniques.
- Assemblée générale en Juin.

Le lien entre les professionnels et les familles est indispensable pour le bien-être de l'enfant. Plus que jamais, les animateurs apparaissent alors comme des acteurs privilégiés pour créer des lieux de rencontre où se développent des pratiques partagées.

Projet éducatif de l'année 2023

Le Centre Social bénéficie d'un financement et d'aides techniques de nos partenaires ci-dessous

VILLE DE
ROUBAIX



Bénévolat



Culture



Education



Parentalité



Prévention



Communication

